



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **septième réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2015-2016**, tenue le vendredi 29 avril 2016 à 9 h 30 en la salle DS-R510, du pavillon J.-A.-DeSève, 320, rue Sainte-Catherine Est.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Informations
 4. État de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs
 5. Actions de visibilité et moyens de pression
 6. Élection aux instances de l'UQAM
 - 6.1 Conseil d'administration (2 postes)
 - 6.2 Sous-commission des ressources (2 postes)
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Luc Bonenfant, appuyée par Thérèse St-Gelais, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Dan O'Meara, appuyée par Olga Navarro, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Informations

Manifestation du 1^{er} mai

Le secrétaire général, Louis Martin, informe l'Assemblée générale que, le 1^{er} mai 2016, la coalition pour le 1^{er} mai organise une marche pour dénoncer les mesures d'austérité qui affectent le réseau des services sociaux et communautaires. Le point de rassemblement est le coin des rues Rachel et La Fontaine. Un message d'invitation identifiant le point de rencontre a été envoyé par courriel à l'ensemble du corps professoral le 28 avril 2016.

Grève du SÉTUE : progression de la démarche judiciaire du SPUQ

La parole est donnée au 1^{er} vice-président, Michel Laporte, qui fait état de la progression de la démarche judiciaire engagée par le SPUQ à la suite du déclenchement de la grève du SÉTUE en décembre 2015.

D'abord, le SPUQ a déposé un grief syndical demandant à un arbitre de reconnaître que l'UQAM a contraint les professeures, professeurs à faire du surtravail.

Ensuite, le SPUQ et le SCCUQ ont déposé une requête conjointe à la Commission des relations du travail demandant à un juge administratif de reconnaître que l'UQAM a contraint le corps professoral et les personnes chargées de cours à agir comme briseurs de grève. Cette requête a été un

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

peu modifiée à la suite de la fin de la grève du SÉTUE. Dans le protocole de retour au travail, l'Alliance de la fonction publique, qui représente le SÉTUE, a abandonné son appui à la requête conjointe SPUQ-SCCUQ. En contrepartie, l'UQAM plaide qu'il n'y a plus de cause. Il y aura donc une rencontre préliminaire pour clarifier la situation.

À la liste des évènements ayant conduit à reporter l'audition de notre requête devant la Commission, d'abord de janvier à mars, ensuite de mars à juin, vient s'ajouter un troisième changement de juge administratif. Ce nouveau juge nous a écrit ceci : *« bonjour, je suis le nouveau juge administratif auquel le dossier cité en rubrique a été assigné. J'ai pris connaissance de la requête amendée et de la demande en rejet sommaire déposée par l'UQAM. Je vous propose de procéder de la façon suivante pour la suite du traitement de cette affaire : 1) annulation des audiences prévues pour les 16 et 17 juin 2016; 2) délai jusqu'au 13 mai 2016 pour les requérants pour répondre par écrit à la demande de rejet sommaire formulée par l'UQAM; 3) délai jusqu'au 27 mai pour l'UQAM pour transmettre sa réplique; 4) décision du tribunal quant à la demande de rejet sommaire (qui pourrait terminer le processus si la demande est acceptée); convocation des parties pour l'audience sur le fond de la requête, le cas échéant. »*

Nous avons eu une conférence téléphonique concernant ce scénario. Le SPUQ et le SCCUQ ont décidé de poursuivre le processus. Nous visons deux objectifs avec cette requête : 1) accumuler de la preuve pour plaider notre grief sur le surtravail; et 2) établir une jurisprudence qui ferait en sorte que lorsque le SÉTUE sera de nouveau en grève un jour, nous ne serions pas confrontés à la même situation.

Par conséquent, la date de la séance d'arbitrage a été reportée pour une troisième fois.

Chantier sur la décentralisation

La présidente, Michèle Nevert, rappelle que le recteur a envoyé un message à la communauté le 10 mars annonçant que, dans le cadre du chantier sur la décentralisation précipité par les demandes de l'École des sciences de la gestion, *« la Direction de l'Université a convenu de recourir aux services de deux personnes expertes, issues du milieu universitaire »* Il s'agit de Mme Louise Dandurand, ancienne vice-rectrice à la recherche et à la création de l'UQAM et ancienne présidente du FQRSC, et de Mme Hélène P. Tremblay, qui a été vice-rectrice à l'Université Concordia et qui a été responsable de toute la partie sur le financement universitaire au Sommet sur l'enseignement supérieur de 2013.

La présidente rappelle que le Conseil syndical, le 18 mars 2016, avait adopté une résolution invitant notamment ces deux expertes *« à prendre connaissance de la convention collective du SPUQ et à s'assurer du respect de cette dernière »*, puisqu'il y est question du fonctionnement de l'Université.

Nous avons reçu une lettre des expertes nous demandant de les rencontrer. Une telle invitation a été lancée à tous les groupes constituant la communauté de l'UQAM afin de recueillir leurs impressions sur le fonctionnement actuel de l'UQAM.

L'invitation proposait à la présidente une rencontre avec deux ou trois membres de l'équipe du SPUQ, et considérant que l'équipe du SPUQ est relativement vaste, nous avons décidé, au Comité exécutif, d'aller chercher un certain nombre de professeures, professeurs qui occupent des postes de fonction académique. Jean Bélanger, professeur au Département d'éducation et formation spécialisées et directeur de programme d'études supérieures; Christophe Hohlweg, professeur au Département de mathématiques, qui est à la fois membre du Conseil exécutif du SPUQ, membre d'un centre de recherche et ancien directeur de programme de 1^{er} cycle; Rachel Chagnon, directrice de l'IREF et professeure au

Département des sciences juridiques; et la présidente du SPUQ se sont présentés à la rencontre.

La rencontre a duré deux heures. Le mandat des expertes, présenté par le recteur comme la recherche d'un nouveau mode de gestion, a été interprété par celles-ci comme la recherche d'une alternative au *statu quo*; elles ont dit précisément : « *le statu quo est impossible* ». Le rapport qu'elles doivent produire sera réalisé en deux étapes : une première étape sera présentée au mois de juin et le dépôt final, au mois de septembre, avant le 7 septembre, plus précisément. Il a été entendu qu'il y aurait une deuxième rencontre qui se tiendra au mois de juin, soit tout de suite avant ou après la remise de la première étape.

Trois choses importantes sont ressorties des discussions. D'abord, il y aurait un consensus extrêmement large à l'intérieur de l'Université sur l'opacité du budget et de la gestion des finances de l'UQAM. La surprise fut non pas de se faire dire que la gestion des finances de l'UQAM était opaque, mais d'entendre que nous n'étions pas les seuls à faire ce constat, comme quoi nous n'avions pas tort, il y a un peu plus d'un an, de dire qu'il fallait se pencher sur cette question. Nous avons constaté aussi en les écoutant que nous n'étions pas les seuls à considérer aberrant de retrouver sous le même rectorat, et les finances, et les ressources humaines.

Enfin, elles ont souligné la nécessité de définir les tâches et les rôles de certaines instances et de certaines fonctions académiques.

Modalité du versement de la PSG

La 3^e vice-présidente, Henriette Bilodeau, informe l'Assemblée générale que des collègues ont posé des questions à propos du versement de la Politique salariale gouvernementale (PSG) prévue à notre convention actuelle. Les dernières assemblées syndicales convoquées pour accepter l'entente de principe du secteur public se sont terminées en mars. Les tables centrales ont réglé et ont signé depuis environ trois semaines; ces tables réglaient l'aspect financier. Il est convenu, et prévu, qu'au 1^{er} avril 2016, la PSG sera de 1,5 %, le 1^{er} avril 2017, elle sera de 1,75 %, et le 1^{er} avril 2018, 2 %. Pourquoi ne le voit-on pas encore sur nos chèques de paie? C'est que les deux tables sectorielles qui s'occupent des aspects normatifs des conventions collectives du secteur public n'ont pas encore tout ratifié. Lorsque les textes seront signés, probablement en juin, il y aura une augmentation rétroactive au 1^{er} avril 2016. Il faut aussi noter qu'il pourrait y avoir le versement d'un montant forfaitaire pour l'année s'écoulant entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016; ce montant serait de 30 sous l'heure pour tout le monde, ce qui pourrait représenter un montant de l'ordre de 516 \$ ou de 624 \$ selon le nombre d'heures travaillées par semaine (35 ou 40) ou que l'Université considèrera que nous travaillons.

Colloque de la FQPPU à l'Acfas

La présidente informe l'Assemblée générale que la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) organise un colloque intitulé « *De l'administration à la gouvernance des universités : progrès ou recul?* » dans le cadre du 84^e congrès de l'Acfas. Comme il l'a déjà fait par le passé, le SPUQ offre de payer sur demande les frais d'inscription aux membres du corps professoral et aux étudiants, étudiantes qui voudraient y participer.

4. État de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs

Dernières séances de conciliation

La parole est donnée au 1^{er} vice-président, Michel Laporte, qui rappelle que, le 6 avril 2016, l'Assemblée générale a rejeté pour une deuxième fois l'offre de la direction de l'UQAM. Cette offre, qui était qualifiée de « *globale*

et finale », ressemblait à s’y méprendre à celle que le Comité de négociation avait présentée le 8 mars, offre que l’Assemblée générale a rejetée par une forte majorité.

Le 12 avril, lors de l’avant-dernière séance prévue au calendrier de la conciliation, la conciliatrice, qui avait été prévenue du rejet de la proposition de la direction, nous a demandé d’expliquer aux porte-parole de la direction ce qui a conduit au rejet de l’offre « *globale et finale* ». Nous avons expliqué qu’il n’y avait rien d’étonnant à ce rejet, puisque l’offre « *globale et finale* » de la direction ressemble à s’y méprendre à celle qui avait déjà été rejetée par le corps professoral le 8 mars et que cette proposition ignore complètement la contreproposition syndicale du 22 mars.

De plus, le préambule de cette proposition « *globale et finale* » présente des tableaux dont les chiffres semblent hautement questionnables. Par exemple, les calculs qui reposent sur les « *étudiants équivalents temps plein* » (EETP) ne distinguent pas s’il s’agit des EETP pondérés, des EETP financés ou des EETP réels. On peut également se questionner sur la pertinence d’un tel préambule.

À cela s’ajoute la provocation que constitue l’ajout de deux clauses n’ayant jamais fait l’objet de discussion : l’ajout d’un supérieur hiérarchique et d’une clause de confidentialité. Concernant le premier ajout, nous avons demandé d’écrire dans la convention que les doyens, doyennes ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des membres du corps professoral, à quoi la direction a répondu que le vice-recteur à la Vie académique sera notre supérieur hiérarchique. Quant au deuxième ajout, il demande que tout dossier déclaré confidentiel par une instance de l’UQAM lie le syndicat qui, s’il accepte, se trouverait ainsi bâillonné et ne pourrait exercer son rôle de critique.

Enfin, la proposition salariale, qui nous offre un alignement sur la « *politique salariale gouvernementale* » (PSG) est loin d’être un puissant incitatif à conclure puisque notre convention collective actuelle nous accorde déjà cet alignement sur la PSG, et que l’UQAM nous versera la PSG dès que l’entente avec le secteur public sera signée.

La réponse des porte-parole de la direction a été que l’offre était finale et qu’il n’y avait aucune marge de manœuvre pour bonifier l’offre financière. En conséquence, la direction ne fera aucune autre proposition, en dépit des résolutions d’Assemblée générale que nous venions de déposer.

La conciliatrice a résumé alors la situation. Le syndicat a des demandes sur les clauses normatives sans incidence financière ainsi que sur des clauses à incidence financière. Il ne peut pas faire de nouvelles contrepropositions puisque la direction n’a plus de marge de manœuvre et qu’elle ne change pas de position concernant les aspects normatifs.

Question de la conciliatrice au syndicat : « *est-ce exact?* »

Réponse du syndicat : « *c’est exact* ».

La conciliatrice résume ensuite la position de la partie patronale. La direction de l’UQAM veut changer le mode de gestion de l’UQAM et elle n’a aucune marge de manœuvre financière.

Question de la conciliatrice à la direction : « *est-ce exact?* »

Réponse de la direction : « *c’est exact.* »

Constatant le blocage de la négociation, la conciliatrice nous a dit que, dans les circonstances, il devenait superflu de maintenir la rencontre de conciliation prévue pour le 20 avril.

Cette rencontre a été remplacée par un événement sinon exceptionnel, du moins rare, puisque, lorsque le 1^{er} vice-président a demandé à la conciliatrice si elle accepterait de participer à une rencontre entre le recteur

et la présidente du syndicat le 20 avril dans le but de tenter de dénouer l'impasse, elle a répondu : « *je n'ai jamais fait cela de toute ma carrière, mais ce n'est pas parce que ça n'a jamais été fait que ça ne peut pas se faire. Je vais m'informer auprès de mon directeur et je vous rappelle.* » La conciliatrice a rappelé le 1^{er} vice-président pour lui annoncer qu'elle acceptait la proposition du syndicat, mais qu'elle serait accompagnée de son directeur puisqu'il s'agissait d'une rencontre de « *second niveau* ».

Rencontre de la présidente et du recteur

La présidente prend la parole et explique que la décision de demander une rencontre avec le recteur devant la conciliatrice a été la sienne et qu'elle en a évidemment informé le Comité de négociation et le Conseil exécutif. Elle tient à faire cette précision, car une rumeur circule selon laquelle elle aurait refusé de rencontrer le recteur. Cette rumeur est fautive. En fait, la présidente n'a jamais refusé de rencontrer le recteur et avait même fait part à plusieurs personnes de son intention de demander une telle rencontre si la situation l'exigeait. Elle a jugé nécessaire de demander que cette rencontre se déroule en présence de témoins, en l'occurrence, la conciliatrice Anne Létourneau et son directeur Robert Dupuis, parce que la négociation se poursuivait depuis plusieurs mois sur le mode de la conciliation. Évidemment, il a été convenu que le contenu des échanges resterait confidentiel.

Puisqu'elle avait demandé la rencontre, la présidente a pris la parole en premier à la demande de la conciliatrice. Elle a indiqué que l'objectif consistait à débloquer la négociation, objectif que le recteur a dit partager, et que le moyen proposé était l'envoi à l'ensemble du corps professoral d'un communiqué conjoint annonçant la reprise des négociations.

En introduction, la présidente a expliqué qu'elle n'était pas certaine que les propos tenus à la table de négociation qui lui étaient rapportés étaient toujours ceux de la direction, et plus précisément, ceux du recteur. Par exemple, le recteur a envoyé récemment une lettre à un grand nombre de membres du corps professoral annonçant qu'il souhaitait une intensification des négociations et qu'il avait demandé à ses représentants, pour ce faire, de libérer leur agenda pour ajouter des séances de négociation. Or, à la séance suivante, la porte-parole de la direction déposait une offre « *globale et finale* » qui visait à clore la négociation. Cela a été suivi d'un autre écart, cette fois entre la représentante du Service des communications de l'UQAM qui déclarait dans les journaux que l'expression « *globale et finale* » était purement technique, alors que 48 heures plus tard, à la table de négociation, la porte-parole de la direction affirmait qu'il ne faut pas croire ce qui est écrit dans les journaux.

Ensuite, la présidente a exprimé la difficulté à comprendre, pour la partie syndicale, l'argumentation apportée par les représentantes et représentants de la direction. En fait, l'argumentation serait le plus souvent absente selon l'équipe syndicale de négociation, ce qui pourrait être expliqué par le peu de présence de personnes relevant de l'académique à la table. Peut-être que le mot « *humiliation* » est excessif, mais il y a quelque chose de vexatoire à ce que les membres du comité de négociation syndical, qui sont des professeurs, professeurs d'université, soient face, pour négocier, à des cadres qui n'ont pas grand-chose à dire, dès qu'il est question de la mission universitaire, de la fonction de professeur ou du fonctionnement collégial des instances. Elle a fait aussi la remarque qu'on lui avait rapporté que, lors d'une des dernières séances, la représentante académique de la direction à la table de négociation n'avait pas pris la peine de venir à la table de négociation parce qu'elle avait préféré siéger à la Commission des études où son rôle est celui de simple observatrice. Elle a fait part au recteur de l'effet que cette décision a eu sur les professeurs, professeurs du Comité de négociation.

En regardant froidement la situation, il fallait reconnaître que, d'un côté, il y a une Assemblée générale qui a rejeté à deux reprises l'offre patronale, et, de l'autre côté, il y a une direction qui, elle, met en avant ses difficultés

financières. La seule solution à cette impasse, selon la présidente, était donc que chacun bouge en même temps de son côté.

La présidente a rajouté que, d'après ses informations, il faudrait compter au moins deux séances pour régler un certain nombre d'articles concernant notamment les cours en ligne, la retraite, le congé sabbatique, la propriété intellectuelle, les droits parentaux, etc. Il y avait aussi la nécessité de s'entendre sur la question budgétaire et les états financiers de l'Université. Il fallait constater qu'il était peu efficace de penser envoyer le vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances, puisqu'il semble qu'il y ait bien un consensus pour dire que personne ne comprend bien ses explications et sa pédagogie concernant les finances. Et que, par ailleurs, il n'était pas non plus efficace de vouloir envoyer des cadres des Services financiers parler à des représentants du corps professoral qui, comme professeurs d'université, relèvent de la faculté des arts et de la faculté d'éducation plutôt que de disciplines telles que la comptabilité et les finances. Pour faire en sorte que le corps professoral, voire la communauté, comprenne bien la situation de l'Université, il était important qu'un travail pédagogique soit fait pour répondre à cette question posée par l'ensemble de la communauté.

Pour sa part, le recteur a informé la présidente que le responsable de la négociation de la convention collective des professeurs, professeurs est le vice-recteur à la Vie académique, René Côté.

Par la suite, le recteur et la présidente ont convenu de rédiger un communiqué conjoint à envoyer à l'ensemble du corps professoral.

À la suite de la rencontre, de nouvelles dates ont été déterminées pour poursuivre la conciliation, soit les 12 et 26 mai 2016.

Rattrapage salarial : les demandes du SPUQ

La parole est donnée à la 2^e vice-présidente, Henriette Bilodeau, qui, en réponse à une demande faite lors du dernier Conseil syndical, explique les demandes salariales du SPUQ à l'Assemblée générale.

Elle fait d'abord référence au *Flash-Négo 3*, publié au mois d'octobre 2015, qui établit des comparaisons entre l'échelle salariale du SPUQ et celles en vigueur dans d'autres universités québécoises. Ce *Flash-Négo* fait une comparaison de l'échelon le plus bas et le plus haut de la moyenne des universités de l'UQ et de l'Université de Montréal.

À l'aide de graphiques, la 2^e vice-présidente illustre que l'UQAM a l'échelon le plus bas de la catégorie 2, elle n'est pas la pire du réseau de l'UQ, mais en deçà de la moyenne, et surtout très en retard par rapport à l'Université de Montréal. Pour l'échelon le plus élevé de la catégorie 2, l'UQAM est la pire de toutes les universités comparées, donc moins que la moyenne des universités du réseau de l'UQ, beaucoup moins que l'Université de Montréal et que l'UQAT. Pour les catégories 3 et 4, l'UQAM est encore la pire, derrière la moyenne de l'UQ et l'Université de Montréal, et loin derrière l'UQAT. Ces écarts s'expliquent par le fait que ces universités ont signé des ententes depuis 2013 et ont pris de l'avance. C'est la raison pour laquelle le SPUQ demande un rattrapage salarial.

Elle rappelle que, dans nos demandes initiales en 2013, nous demandions 2 % pour 2013-2014 et 2014-2015 et 2,5 % pour 2015-2016 avec le maintien de la PSG, puisque nous l'avons déjà, et l'élimination progressive de la catégorie 1 qui entraînerait un repositionnement à la hausse dans l'échelle pour chacun, chacune. Cette dernière demande cherchait à ramener l'échelle de 35 à 30 échelons, ce qui nous aurait placés au même niveau que les autres universités qui ne sont pas dans le réseau de l'UQ. 35 échelons représentent beaucoup d'années de service avant d'atteindre le sommet de l'échelle; 30 échelons représentent environ 25 ans de travail, ce qui correspond plus étroitement à notre réalité.

Le 22 mars dernier, le Comité de négociation du SPUQ a commencé à bouger. Il maintenait le 2 % en 2013-2014 et 2014-2015, mais réduisait à 2 % pour 2015-2016, et demandait maintenant 1,5 % pour les 3 années suivantes (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que le maintien de la PSG et une élimination progressive des échelons de la catégorie 1. Ce fut la première et seule fois que le SPUQ a fait une contreproposition sur cet aspect.

Le SEUQAM, quant à lui, a signé sa convention collective en janvier 2015 et a obtenu 1 % par an pour deux ans et la PSG, qu'il n'avait pas avant.

5. Actions de visibilité et moyens de pression

La présidente, Michèle Nevert, rappelle qu'à la dernière réunion de l'Assemblée générale, une résolution confiant « *au Conseil syndical le mandat de réfléchir à des propositions de moyens de pression en vue de la prochaine réunion de l'Assemblée générale* » avait été votée. Le Conseil syndical s'est réuni le vendredi 22 avril 2016. La question a été abordée en discussion plénière dans le contexte du déblocage de la négociation à la suite de la rencontre avec le recteur. Ce nouveau contexte modifiait forcément le type d'actions envisagées. Il a cependant été décidé de maintenir un certain nombre de moyens d'action. Le Conseil syndical a demandé la formation d'un Comité d'affaires publiques et médiatiques qui, en fait, existe déjà au sein du Comité de mobilisation. De nombreuses lettres ont été écrites, certaines publiées, d'autres non. La présidente invite les participantes et participants qui désirent se joindre à ce Comité à la contacter. D'autres actions sont en discussion concernant le vice-rectorat aux Ressources humaines, à l'Administration et aux Finances et la tenue de l'Acfas.

Deux autres questions ont été abordées : 1) le message de Josée Dumoulin au corps professoral concernant la remise des notes; et 2), la décision de l'Assemblée générale demandant « *au Comité exécutif de convoquer une Assemblée générale le 13 mai pour faire état de l'avancement de la négociation* ».

La parole est donnée au 1^{er} vice-président, qui rappelle que l'Assemblée générale avait décidé de retenir les notes jusqu'au 13 mai, date limite affichée sur le site web du Registrariat. À la suite de cette résolution, Josée Dumoulin a contacté le SPUQ pour l'aider à bien informer le corps professoral, puisque le 13 mai est la date ultime, qui s'applique à une seule faculté, alors que pour les autres facultés les dates sont plutôt le 4 et le 5 mai. Que doit-on comprendre de son initiative, alors qu'habituellement, le Service du personnel enseignant n'intervient jamais en cette matière? Dans la pratique, les notes sont souvent remises après les échéances, et, tant qu'elles sont remises dans des délais raisonnables, aucune sanction n'est envisagée. Dans le contexte, Mme Dumoulin estime que retenir les notes est une forme de grève et qu'elle n'a pas l'intention de tolérer cette action, laissant sous-entendre qu'éventuellement, l'Université pourrait déposer un grief. Mais ce grief serait difficile à défendre puisque les informations sont arrivées très tard et qu'elles entrent en contradiction avec l'information disponible sur le site web du Registrariat. Bref, la situation n'est pas tragique. Puisque cette résolution a été adoptée par l'Assemblée générale, c'est à elle de la modifier ou de la maintenir.

Un participant fait part de la colère qu'il a ressentie en lisant le message de Mme Dumoulin. Josée Dumoulin, étant à la fois membre du Comité de négociation patronal et directrice du Service du personnel enseignant, il estime qu'elle joue sur les deux tableaux et que le moment est opportun pour lui rappeler de ne pas mélanger ses rôles.

16AG444 Blâme à l'endroit de la directrice du Service du personnel enseignant

ATTENDU le courriel « *Information au sujet de la résolution du SPUQ intitulée "Moyen de pression"* » envoyé à l'ensemble des professeures, professeurs par la directrice du Service du personnel enseignant (SPE), madame Josée Dumoulin, le 13 avril 2016;

ATTENDU qu'en réagissant, à titre de directrice du SPE, à un moyen de pression adopté par le SPUQ en Assemblée générale, tout en faisant partie du Comité de négociation mandaté par la direction, madame Dumoulin se constituait en juge et partie;

ATTENDU que la directrice du SPE n'est pas la supérieure hiérarchique des professeures, professeurs et que toute question relative à la convention doit être réglée par les voies habituelles, c'est-à-dire en communiquant avec les représentantes, représentants du SPUQ;

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Jocelyne Lupien;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

BLÂME la directrice du SPE d'avoir confondu ses mandats respectifs de responsable du SPE et de membre du comité de négociation, et d'avoir outrepassé son mandat à titre de responsable du SPE.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(7 contre)
(16 abstentions)

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le projet de résolution proposé par le Conseil exécutif.

16AG445 Annulation de la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2016

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2016 demandant « *au Comité exécutif de convoquer une Assemblée générale le 13 mai pour faire état de l'avancement de la négociation* »;

ATTENDU la reprise de la conciliation et les deux séances prévues les 12 et 26 mai 2016;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ANNULE la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élections aux instances de l'UQAM

Présentation de la procédure

Le secrétaire général du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances académiques de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Au préalable, il rappelle que, même s'il s'agit d'une Assemblée générale du syndicat, la convocation à l'assemblée

d'élections, conformément à la convention collective, a été faite conjointement par le SPUQ et l'Université; au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où, madame Johanne Fortin, directrice du Secrétariat des instances, est présente.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Luc Bonenfant, appuyée par Thérèse St-Gelais, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'élections, et Louis Martin, qui accepte, est élu secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition de Frédéric Paré, appuyée par Olga Navarro, Carey Nelson, Frédéric Fournier, Julia Poyet, Mario Houde, Thérèse St-Gelais, Isabelle Miron, Lyne Lefebvre, Francis Dupuis-Déri et Rémi Bachand, qui acceptent, sont élus scrutatrices et scrutateurs.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

Le secrétaire d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par la directrice du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par le secrétaire général du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir au Conseil d'administration, à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

Désignation de deux (2) membres professeures, professeurs, au Conseil d'administration de l'UQAM :

- Corinne Gendron, professeure
Département de stratégie, responsabilité sociale et
environnementale
École des sciences de la gestion
- Yves Gingras, professeur
Département d'histoire
Faculté des sciences humaines

Désignation d'un (1) membre professeure, professeur représentant les professeures, professeurs de la faculté de science politique et de droit à la Commission des études de l'UQAM

Faculté de science politique et de droit

- Aucune candidature

Désignation de trois (3) membres professeures, professeurs représentant les professeures, professeurs de la faculté des arts, de la faculté de communication et de la faculté des sciences à la Sous-commission des ressources de l'UQAM

Faculté des arts

- Aucune candidature

Faculté de communication

- Martin L'Abbé, professeur
École des médias

Faculté des sciences

- Étienne M. Gagnon, professeur
Département d'informatique

Les candidates, candidats sont ensuite invités à présenter les raisons qui les ont amenés à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Élections

Le secrétaire d'élections expose la procédure d'élections qui sera suivie. Cette procédure découle du protocole d'entente signé par la directrice du Secrétariat des instances et par le secrétaire du SPUQ le 18 avril 2016 en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM.

Les personnes représentant les professeures, professeurs au Conseil d'administration sont élues par l'ensemble des professeurs, professeures, alors que les personnes représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources sont élues par les professeures, professeurs de chacune des facultés concernées (communication, sciences).

La présidente d'élections invite la candidate et les candidats à exposer les raisons qui les incitent à poser leur candidature pour les postes à pourvoir.

La présidente d'élections invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par le secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Corinne Gendron :	Votes pour : 130
	Votes contre : 3
	Vote annulé : 0

Corinne Gendron est déclarée élue.

Yves Gingras :	Votes pour : 126
	Votes contre : 6
	Votes annulés : 2

Yves Gingras est déclaré élu.

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté de communication

Martin L'Abbé :	Votes pour : 13
	Vote contre : 0
	Vote annulé : 0

Martin L'Abbé est déclaré élu.

Faculté des sciences

Étienne M. Gagnon :

Votes pour : 20
 Votes contre : 3
 Vote annulé : 0

Étienne M. Gagnon est déclaré élu.

La présidente d'élections remercie les professeures, professeurs qui quittent leurs fonctions au terme de leur mandat à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources et félicite les personnes élues, en même temps qu'elle remercie les participantes et les participants.

La directrice du Secrétariat des instances félicite les personnes élues et remercie le SPUQ pour l'organisation des élections dans le cadre de son assemblée générale. Elle annonce que l'élection d'un (1) membre professeure, professeur représentant les professeures, professeurs de la faculté de science politique et de droit à la Commission des études et d'un (1) membre professeure, professeur représentant les professeures, professeurs de la faculté des arts à la Sous-commission des ressources sera organisée dans le cadre d'une prochaine réunion du SPUQ.

Levée de la réunion à 11 h 15.

La présidente,

Le secrétaire général,

Michèle Nevert

Louis Martin

Liste des documents remis (Assemblée générale extraordinaire du SPUQ, vendredi 29 avril 2016)

1. Projet d'ordre du jour
2. SPUQ, projet de résolution : « Annulation de la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai »
3. SPUQ et Secrétariat des instances : « Liste officielle des candidatures »